

Lycée polyvalent de Bezons
5/7 rue Marcel Langlois
95870 BEZONS
01 34 34 36 00

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Prestations de gardiennage, de surveillance et de sécurité au sein de l'internat du lycée de Bezons

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES SUR LA PLATEFORME AJI OBLIGATOIREMENT

LE 07/05/2024 à 23 : 59

Pouvoir adjudicateur : Annie DENIBAS (Provisseure)
Lycée polyvalent de Bezons
5-7 rue Marcel Langlois
95870 BEZONS

1. Contexte

L'internat a une capacité d'accueil de 99 places : 81 chambres sur 2 niveaux.

Au niveau 1 - les filles

Au niveau 2 – les garçons

Chaque étage est surveillé par un surveillant dont la chambre se situe à proximité immédiate de l'accès.

L'internat est ouvert du lundi soir au vendredi matin.

Une astreinte est tenue par le personnel de l'établissement.

L'établissement est équipé d'un système de vidéo surveillance

2. Objet :

Le présent marché a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations de surveillance et de gardiennage de l'internat du lycée de Bezons durant l'année scolaire soit 29 semaines correspondant au calendrier scolaire.

Les prestations doivent permettre d'assurer la sécurité incendie, de surveiller l'accès aux locaux de l'établissement, de prévenir, intervenir et contrôler toute action suspecte sur le site, de filtrer toute personne qui en demande l'accès et secourir tout individu en difficulté.

Le prestataire devra filtrer et contrôler l'accès, participer aux exercices d'évacuation incendie réglementaire et apportera son concours en cas de besoin.

3. Qualification des agents

Le personnel affecté à la surveillance doit posséder au minimum les qualifications suivantes :

- Habilitation H0B0
- Qualification SSIAP 1 et attestation de recyclage

Les photocopies des documents attestant les qualifications listées ci-dessus devront obligatoirement être présentées dans un délai maximum de 8 jours après l'obtention du marché par le titulaire. Le personnel devra en outre parler et écrire couramment le français.

Le prestataire devra au préalable vérifier que ses préposés n'ont pas un casier judiciaire incompatible avec les missions effectuées et le travail en milieu scolaire avec des mineurs.

4. Prestations

Elles sont de deux ordres :

Missions de surveillance et gardiennage

- Savoir utiliser la télésurveillance du site
- Contrôler strictement l'accès aux bâtiments et vérifier systématiquement les identités
- Effectuer suffisamment de rondes de surveillance pour constater toute anomalie, notamment les locaux restés ouverts et les éclairages restés allumés et d'éventuelles intrusions
- Consigner tous les évènements sur la main courante
- Gérer les clefs selon les consignes
- Maintenir propre et en bon état la loge et le matériel qui s'y trouve

Mission de sécurité/incendie (liste non exhaustive)

- Vérifier périodiquement l'état de la centrale incendie
- Intervenir sur les systèmes de sécurité incendie en cas de problème
- Alerter les services de secours en cas d'incendie
- Appliquer les consignes en cas d'incendie
- Alerter les services de dépannage sur le site en cas de problème

5. Durée

Le présent marché prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 16 juillet 2027 pour une durée ferme de trois années scolaires (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027).

6. Dispositions particulières

a) Horaires

18h30-06h30 - du lundi soir au vendredi matin soit 4 nuits par semaine
Base : 116 nuits travaillées soit environ 29 semaines correspondant au calendrier d'une année scolaire.

b) Moyens matériels et organisationnels

Les agents de gardiennage seront équipés :

- D'un registre pour main courante fourni par le titulaire à son personnel
- D'une loge correctement chauffée, éclairée et équipée d'une table, d'un siège et d'un téléphone raccordé

c) Clés

Les clés sont à disposition des agents de surveillance pour l'accomplissement strict de leur mission. Ces clés doivent être laissées et remises en place après chaque prestation dans la boîte à clés prévue à cet effet. Les agents de surveillance en ont la responsabilité. Le titulaire signe une attestation de remise de clés.

d) Tenue des agents

Conformément à la législation en vigueur, tout salarié d'une société privée de sécurité doit revêtir une tenue professionnelle, qui ne porte confusion avec tout uniforme défini par les textes réglementaires (Police nationale, gendarmerie).

L'uniforme doit comporter deux insignes, l'un reproduisant la dénomination sociale ou le sigle de l'entreprise de sécurité, l'autre l'activité de sécurité privée.

e) Connaissance des lieux

Le titulaire est réputé avoir une parfaite connaissance des lieux dont il doit assurer la surveillance et le gardiennage (configuration du bâtiment, destination des lieux) ainsi que des contraintes liées à son environnement.

Il ne pourra, par la suite, invoquer une méconnaissance des lieux pour modifier son prix ou prétendre à une rémunération complémentaire.

7. Contrôle des prestations

Le titulaire doit fournir systématiquement le planning des personnels amenés à travailler sur le site chaque début de mois et prévenir de chaque changement du fonctionnement de l'entreprise survenant au cours de l'exécution des prestations du présent marché.

Le lycée a la possibilité, chaque fois qu'il le juge nécessaire, de vérifier le travail des agents et notamment :

- La qualification du personnel
- La bonne connaissance des consignes d'application
- La présence et la bonne utilisation du matériel fourni par le titulaire
- La présence effective et la bonne tenue du personnel
- La bonne tenue des documents et des registres d'évènements
- La vigilance des agents
- Le parcours des rondes : lieux et temps. Chaque visite ou contrôle effectué de manière aléatoire devra être signalé sur le registre des évènements. En cas de non-conformité détectée lors d'un contrôle ; le titulaire en sera informé. Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander au titulaire, le remplacement de tout membre de son personnel ayant manifestement manqué gravement à ses obligations professionnelles définies dans le présent marché.

8- Accès aux locaux

L'agent a accès à l'ensemble des locaux de l'internat. Des consignes particulières pour certains types de locaux et certaines périodes pourront être communiquées au titulaire

9- Formation des agents

Une formation du ou des représentants de l'entreprise titulaire du marché sera assurée dès le début de la prestation. Elle portera sur les points suivants :

- Connaissance du site
- Connaissance des systèmes de sécurité incendie et intrusion sur le site et l'interprétation des alarmes ou dérangements pouvant se présenter
- Connaissances des consignes générales et particulières. La formation du personnel en poste et des nouveaux arrivants sera ensuite assurée en interne par le titulaire. L'ensemble du personnel de l'entreprise titulaire devra notamment avoir connaissance de ces missions des consignes de l'établissement et de la conduite à tenir en cas de problème.

En cas de changement de personnel, une visite sera organisée au préalable avec le personnel de l'établissement et le prestataire.

10- Le titulaire devra s'assurer des qualités et des conditions exigées

Qualité et conditions exigées

- Discrétion
- Rigueur et respect des consignes
- Ponctualité
- Excellente présentation
- Usage de la langue française
- Maîtrise de soi face aux événements intervenant dans le cadre professionnel.
- Capacité à réagir en cas de problème et à rendre compte aux personnels d'astreinte.
- Résoudre un problème en autonomie lié aux visiteurs au bâtiment ou à l'environnement

11- Présentation de l'offre

L'offre tarifaire doit inclure les critères suivants : taux horaire TTC, montant annuel TTC et montant de la durée du contrat TTC.